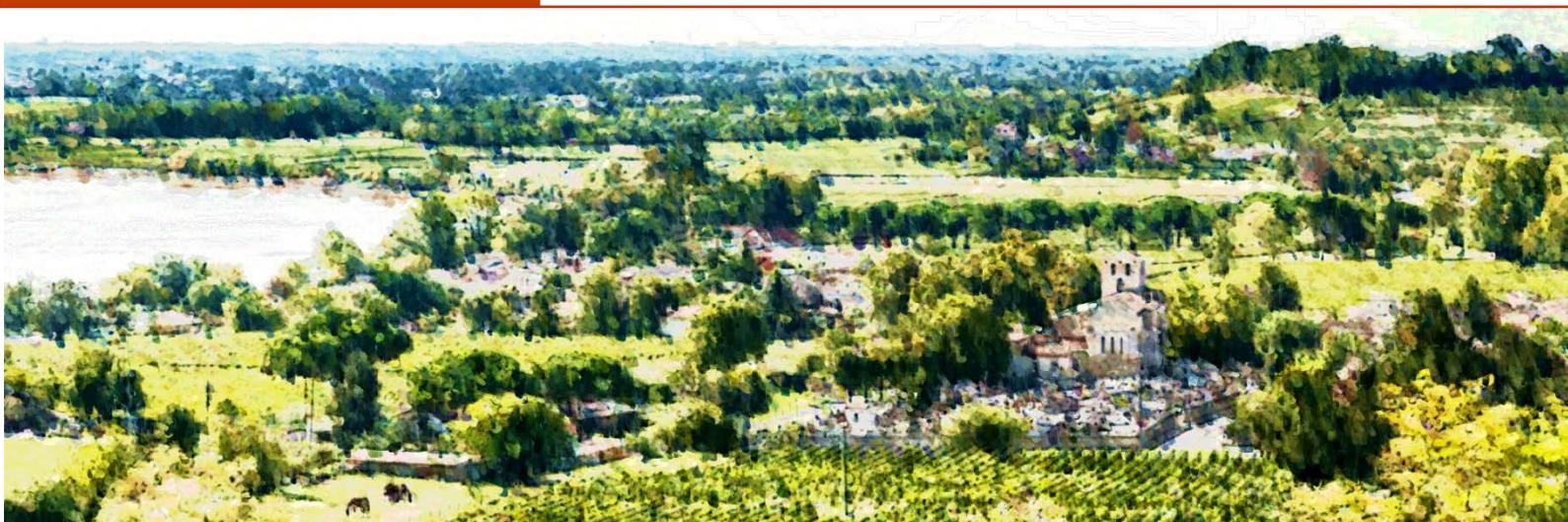


# *Carnet de territoire*



# Fiche 16

## Démarches territoriales : schémas, programmes et documents de planification intéressant le territoire

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Adour-Garonne 2016-2021 est le document de planification pour la gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin Adour-Garonne. Il fixe les orientations fondamentales de cette gestion pour 6 années dans l'intérêt général, en prenant en compte les nouveaux enjeux de la politique de l'eau : l'atteinte des objectifs de bon état des eaux fixés par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) ; la gestion du risque inondation ; la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) ; les conclusions du Grenelle de l'environnement. Il définit la politique de l'eau à travers 4 grandes orientations et des dispositions liées.

Orientations	Dispositions
<u>Orientation A :</u> Créer les conditions favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE	Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs Mieux connaître, pour mieux gérer Développer l'analyse économique dans le SDAGE Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire
<u>Orientation B :</u> Réduire les pollutions	Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux des estuaires et des lacs naturels
<u>Orientation C :</u> Améliorer la gestion quantitative	Mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique Gérer la crise
<u>Orientation D :</u> Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau Réduire la vulnérabilité et les aléas des inondations

Orientations et dispositions du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021

Le Programme De Mesures 2016-2021 (PDM) constitue le recueil des actions dont la mise en œuvre est nécessaire pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, essentiellement en application de la DCE. Décliné par Unités Hydrographiques de Référence (UHR), le PDM est mis en œuvre à travers les Programmes d'Actions Opérationnelles Territorialisées (PAOT), élaborés par les Missions Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN) au sein de chaque département ; ces PAOT regroupent les actions prioritaires à réaliser pour atteindre l'objectif de « bon état » des masses d'eau selon les échéances du SDAGE (2021 ou 2027) pour l'ensemble des thématiques. Le périmètre du SAGE est intéressé par les UHR Dordogne aval et Dordogne Atlantique et les PAOT Dordogne et Gironde.

Outre le SDAGE, un certain nombre de démarches territoriales intéresse le bassin de Dordogne Atlantique et plus spécifiquement une ou plusieurs des différentes thématiques de territoire ; ci-dessous une liste non exhaustive de celles-ci.

### Étiage

- PGE (Plan de Gestion d'Etiage) du bassin Dordogne-Vézère qui a pour vocation première de travailler sur le rééquilibrage de la ressource en eau entre les différents usagers ou territoires ainsi que vis-à-vis du fonctionnement des écosystèmes aquatiques ou assimilés. Il fixe les règles de partage de la ressource en eau en situation normale et en « situation de crise », de même que les moyens de son contrôle
- Arrêtés cadre interdépartemental Dordogne aval du 12 juillet 2004 (en révision) et arrêté cadre de gestion de crise sécheresse du 9 juillet 2012 qui précisent les modalités et les valeurs seuils de gestion (seuil d'alerte, alerte renforcée, crise).

- SAGE de l'Estuaire de la Gironde qui définit les objectifs et les principes d'une gestion équilibrée (quantité/qualité) de la ressource en eau de l'estuaire de la Gironde, et notamment la limitation de l'impact du bouchon vaseux sur l'écologie de la rivière et notamment sur les migrations piscicoles.

### Inondation

- PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) Dordogne (1er et 2ème) qui se veut un outil de partenariat entre l'État et les élus, notamment pour favoriser la mobilisation des financements pour mener des actions de sensibilisation-communication-culture du risque inondation, de réduction de la vulnérabilité, d'optimisation des fonctionnalités naturelles des bassins, ...
- TRI (Territoire à Risque Important d'inondation) de Libourne et Bergerac, démarches engageant les pouvoirs publics concernés dans une recherche de réduction du risque inondation au travers de la déclinaison d'une Stratégie locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)
- PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) de Dordogne Creysse-Le Buisson, de Dordogne Bergeracois, du Caudeau (prescrit), de Dordogne Castillon-Sainte-Foy, de Dordogne Libournais, de Dordogne Bourg-Izon, de Dordogne SDAU Bordeaux-Bourg-Izon, du Moron, du Sud-Médoc Presqu'île d'Ambès, outils de prise en compte des risques dans l'aménagement et l'urbanisme
- PCS (Plans Communaux de Sauvegarde) sur l'essentiel des communes couvertes par un PPRI du bassin de la Dordogne, documents voués à l'organisation des communes en situations d'urgence
- SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) du bergeracois, du libournais, du cubzaguais, de l'aire métropolitaine bordelaise et PLU(i) (Plans Locaux d'Urbanisme) qui intègrent la gestion du risque dans la planification et la programmation de l'aménagement des territoires.

### Usage alimentaire de l'eau

- Schémas Départementaux d'Eau Potable de la Dordogne (en cours d'élaboration) et de la Gironde
- SAGE Nappes profondes de la Gironde qui définit les objectifs et les principes d'une gestion équilibrée de la ressource en eau souterraine de Gironde, laquelle permet de produire environ 99% de l'eau potable pour la population du département.

### Usage agricole de l'eau

- PCAEA (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles) (2015-2020) qui vise à soutenir des projets ayant notamment comme objectif l'amélioration des performances économiques, sanitaires et environnementales des exploitations agricoles et l'amélioration des pratiques de production
- PAR (Plan Annuel de Répartition) homologué par arrêté interpréfectoral (2016) à l'Organisme Unique de Gestion Collective du sous-bassin de la Dordogne en vue de l'organisation des prélèvements en eau à usage d'irrigation agricole
- Protocole OUGC Dordogne qui précise les modalités de gestion des prélèvements d'eau d'irrigation (en particulier les volumes prélevables) à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Dordogne, excepté le secteur hors Zone de Répartition des Eaux (ZRE) sur le département de la Gironde.

### Usage industriel de l'eau

- Schéma Régional des Carrières Aquitaine, qui intègre et remplace les anciens schémas départementaux de Dordogne et Gironde.

### Usage touristique de l'eau

- PDALRN (Plan Départemental des Activités de Loisirs et de Randonnée Nautiques) de Dordogne qui comprend tout ce qui est haltes nautiques, aires nautiques, embarquement de canoës ou d'autres activités d'eau
- Inscription de la juridiction de Saint-Emilion au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Inscription de la vallée Dordogne au titre de « réserve de biosphère » de l'UNESCO
- Schéma régional d'Aquitaine en matière de tourisme et de loisirs (2014-2020) qui pose pour fondement l'accompagnement des territoires et des acteurs « dans l'amélioration de la qualité d'accueil des visiteurs et dans une optique de développement durable, raisonné et équilibré, pour un tourisme compétitif, innovant et accessible ». La préservation environnementale en constitue l'un des six enjeux majeurs retenus. Posant par ailleurs le principe de projets touristiques par grands types d'espaces, il met l'accent sur l'itinérance fluviale pour le territoire du SAGE Dordogne Atlantique, entre espaces urbain et rural
- Schéma interdépartemental des loisirs nautiques réalisé (1999) ayant permis de proposer des orientations de base pour structurer et valoriser les loisirs nautiques à l'échelle du bassin de la Dordogne, en particulier la pratique du canoë

- Schéma départemental d'orientation pour le développement du tourisme fluvial (2016-2021) ayant pour ambition de définir, entre les acteurs publics et privés concernés par la vie des voies d'eau navigables et les territoires les bordant, les conditions de l'exploitation raisonnée de ces voies d'eau.
- PDESI (Plans Départementaux d'Espace Sites et Itinéraires) de Gironde et du Lot-et-Garonne, dispositifs de planification territoriale et de développement local visant en tout premier lieu une pérennisation des lieux de pratique
- PDIRP (Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) de Gironde, de Dordogne et du Lot-et-Garonne, démarches d'engagement des départements en matière de développement maîtrisé des sports de nature et, parallèlement, de mise en valeur des itinéraires en site propre et site naturel offrant l'occasion de découvrir chacun des départements via le tourisme vert.

### La pêche, autre usage de l'eau

- SDVP (Schémas Départementaux à Vocation Piscicole) de Dordogne et de Gironde, procédures devant permettre de définir les orientations à moyen terme ainsi que les objectifs en matière de gestion de ces milieux, tant sur le plan de leur préservation et de leur restauration que sur celui de leur mise en valeur, en particulier piscicole
- PDPG (Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles) de Dordogne et Gironde, déclinaisons opérationnelles des SDVP.

### Qualité des eaux

- PAT (Programme d'Actions Territorial) Garonne, démarche contractuelle intéressant le département de la Dordogne et ayant pour vocation la réduction des pollutions diffuses (nitrates et produits phytopharmaceutiques)
- Schéma départemental des rivières de la Dordogne définit la politique publique que chaque partenaire doit s'attacher à mettre en œuvre, dans le cadre de ses compétences, notamment pour l'atteinte du bon état des masses d'eau
- PPG (Plans Pluriannuels de Gestion) de la Dordogne et de ses affluents de la Dordogne (bassins versants de La Conne, l'Eyraud-Barailler, La Patiole, La Gouyne de Prigonnieux, l'Engranne, le Gestas, du Guel, ...) qui porte pour objectif l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau et la restauration de leurs fonctionnalités hydrologiques et hydromorphologiques tout en limitant les risques ou impacts des inondations sur les infrastructures et les biens riverains

- PAR (Programme d'Actions Régional) Nitrates Aquitaine, déclinaison au niveau régional du Programme d'Actions National, et qui comporte 9 mesures obligatoires (déclinées en actions) en vue de la réduction des pollutions aux nitrates par l'activité agricoles (arrêté du 25 juin 2014)
- Plan Eco-Phyto 2018 ou plan national de réduction des usages des produits phytopharmaceutiques et des biocides (objectif de réduction de la moitié en 10 ans)
- PCAEA (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles) (2015-2020) qui vise à soutenir des projets ayant notamment comme objectif l'amélioration des performances économiques, sanitaires et environnementales des exploitations agricoles et l'amélioration des pratiques de production.

### Ressources en eaux souterraines

- SAGE Nappes profondes de la Gironde qui définit les objectifs et les principes d'une gestion équilibrée de la ressource en eau souterraine de Gironde, laquelle permet de produire environ 99% de l'eau potable pour la population du département.

### Dynamique fluviale, hydromorphologie

- Schéma départemental des rivières de la Dordogne, outil élaboré en 2012 pour la mise en œuvre de la politique de l'eau, définie au niveau nationale, et l'atteinte du bon état des masses d'eau. Quatre orientations déclinées en actions sont fixées et intéressent : l'animation ; la préservation du milieu naturel et l'amélioration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau ; la valorisation touristique et pédagogique de la rivière ; la protection contre les inondations
- PPG (Plans Pluriannuels de Gestion) de la Dordogne et de ses affluents de la Dordogne (bassins versants de La Conne, l'Eyraud-Barailler, La Patiole, La Gouyne de Prigonnieux, l'Engranne, le Gestas, du Guel, ...) qui porte pour objectif l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau et la restauration de leurs fonctionnalités hydrologiques et hydromorphologiques tout en limitant les risques ou impacts des inondations sur les infrastructures et les biens riverains
- Schémas d'aménagement et de gestion des berges de la Dordogne entre Bergerac et Sainte-Terre et dans le département de la Gironde, supports d'aide à l'ensemble des gestionnaires et des acteurs de ces entités géographiques. Ces schémas doivent permettre de préciser le cadre des interventions de chacun, tant en termes de gestion que d'aménagement.

## Continuité écologique, migrateurs

- PDGP (Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles) de Dordogne et de Gironde, outils de référence au service de la DCE et des politiques de l'eau associées pour atteindre les objectifs de « bon état des eaux ». Ils diagnostiquent l'état du milieu en utilisant le poisson comme indicateur de la qualité des cours d'eau et fixe entre autres les enjeux et les actions de protection et de restauration des milieux aquatiques et humides
- PLAGEPOMI (Plan de gestion des poissons migrateurs) Garonne Dordogne
- PGA (Plan de Gestion de l'Anguille) qui propose des mesures visant à réduire l'effort de pêche, à améliorer la circulation des anguilles, à travailler au repeuplement des cours d'eau et à améliorer la qualité des eaux
- Programme LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) Esturgeon et Alose, programmes spécifiques de la Commission Européenne dont l'objectif est d'accompagner la mise en œuvre de la politique communautaire en faveur de l'esturgeon européen, poisson migrateur le plus menacé d'Europe ainsi de l'alose
- PNA (Plans Nationaux d'Actions des espèces protégées) pour le Vison d'Europe (phase transitoire) et pour l'Esturgeon européen, lesquels constituent l'un des outils de la Stratégie Nationale en faveur de la Biodiversité (SNB) et du Grenelle de l'Environnement. Véritables documents de référence, ils proposent des actions de connaissance et de protection des espèces
- Plan départemental « Zone Humide d'Intérêt Piscicole (ZHIP) » qui vise l'inventaire et l'évaluation de la fonctionnalité de ce type de zone humide en vue de décliner un programme d'actions de préservation et/ou de restauration, de gestion conservatoire des sites (frayères).

## Milieux naturels et patrimoine faunistique-floristique

- SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) d'Aquitaine, approuvé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2015, qui constitue la pierre angulaire de la démarche Trame Verte et Trame Bleue à l'échelle régionale, en articulation avec les autres échelles de mise en œuvre (locale, inter-régionale, transfrontalière)
- SDENS (Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles) de la Gironde qui identifie les vallées alluviales de la Dordogne, parmi d'autres territoires, comme territoires à enjeux prioritaires pour la politique Espaces Naturels Sensible (ENS) du département. Le SDENS révisé la politique ENS du département et l'adapte aux

nouveaux enjeux du territoire girondin. Ce document stratégique (sur 10 ans) doit assurer la cohérence des politiques départementales et mieux répondre aux ambitions locales de développement durable en Gironde.

- PDPG (Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles) de Dordogne et de Gironde, outils de référence au service de la DCE et des politiques de l'eau associées pour atteindre les objectifs de « bon état des eaux ». Ils diagnostiquent l'état du milieu en utilisant le poisson comme indicateur de la qualité des cours d'eau et fixe entre autres les enjeux et les actions de protection et de restauration des milieux aquatiques et humides
- PAZH33 (Plan d'action des zones humides de la Gironde) qui a pour double rôle de cadrer la politique départementale et d'inciter les maîtres d'ouvrage à s'inscrire dans une démarche globale de gestion des zones humides, des cours d'eau, des habitats et des espèces associées. Plan voué à être remplacé par le PADMA33 (Plan d'Action Départemental Milieux Aquatiques) en cours d'étude.

## Le territoire et l'environnement dans l'aménagement de l'espace

- SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires) d'Aquitaine, future SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires dès 2016). Il définit, sur la base d'un état des lieux et des études prospectives, les principaux objectifs concernant notamment le développement équilibré des territoires ruraux, urbains et périurbains et la protection et la mise en valeur de l'environnement
- SCOT (Schémas de COhérence Territoriale) du Libournais, du Bergeracois, du Cubzaguais, de l'agglomération bordelaise, documents de planification nés de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000 qui vise un développement du territoire cohérent et respectueux de l'environnement
- PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) communaux et intercommunaux.



Le SAGE Dordogne Atlantique, une action soutenue par l'Agence de l'Eau, la Région Nouvelle Aquitaine et les Conseils Départementaux de la Dordogne et de la Gironde.



EPIDOR porte l'émergence du SAGE en concertation avec les services de l'État et les partenaires techniques.



**EPIDOR**

Établissement Public Territorial  
du Bassin de la Dordogne

EPIDOR  
Place de la Laïcité, 24250 Castelnau-la-Chapelle  
05 53 29 17 65 / [epidor@eptb-dordogne.fr](mailto:epidor@eptb-dordogne.fr)

Antenne Dordogne Atlantique :  
61, cours des Girondins, 33500 Libourne  
05 57 51 06 53

EPIDOR a été créé en 1991 par les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Corrèze, du Lot, de la Dordogne et de la Gironde.